



Mairie de Cerny
8 rue Degommier
91590 Cerny
Tél : 01 69 23 11 11
Fax : 01 69 23 11 10

(À rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER-N° DP 91129 25 10060
Déposé le 24/07/2025
Par : Madame Christèle POURETTE

Adresse des travaux : 4 Chemin des Amoureux
Cadastré : AP546

DESTINATAIRE

Madame Christèle POURETTE
4 bis Chemin des Amoureux
91590 Cerny

Affaire suivie par : Inès DECHÈVRE

Objet : rejet tacite sur une Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire pour la création d'une pergola (article R.423-39 du code de l'urbanisme)

Madame,

J'ai le regret de vous informer que votre demande de Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire susvisée a fait l'objet d'un **rejet tacite** en date du 22/11/2025.

En effet, dans le mois qui a suivi le dépôt de votre demande en Mairie de Cerny, nous vous avons notifié en recommandé avec accusé de réception, un courrier pour vous avertir que votre dossier ne comportait pas toutes les pièces relatives à son instruction. Ce courrier vous a été présenté en date du 22/08/2025.

Vous bénéficiez donc d'un délai de 3 mois à compter du 22/08/2025, soit jusqu'au 22/11/2025, pour présenter en mairie de Cerny contre décharge, l'ensemble des pièces manquantes à votre dossier.

Or, à ce jour vous n'avez toujours rien transmis à la commune. C'est pourquoi votre demande fait l'objet d'un rejet tacite.

Ainsi, il vous appartient dès à présent de déposer une nouvelle demande dûment accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction, si le projet doit être réalisé.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Cerny, le 14 novembre 2025

Le Maire Adjoint,
François LACOMME

